

EXTENSION DE FEDEX ET DE SES NUISANCES AERIENNES A ROISSY

Fedex vient d'annoncer une extension des terrains et des bâtiments mis à sa disposition à Roissy CDG.

Cette extension n'apportera que des nuisances supplémentaires et des vols de nuit. Elle n'annonce aucune création d'emploi. Au contraire Fedex et ses agences d'intérim licencient. Le Conseil d'Administration de l'ADVOCNAR constate que l'extension des moyens mis à la disposition de Fedex n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les riverains et qu'il n'y a aucune transparence sur le financement comme sur l'usage des moyens supplémentaires alloués

L'ADVOCNAR pose plusieurs questions aux pouvoirs publics qui semblent, encore une fois, oublier leur rôle régulateur :

- Cette extension semble réalisée sur le terrain initialement national, celui que la Cour des Comptes considère comme bradé au moment de la privatisation d'ADP. Quelle est la contrepartie payée par Fedex ? Quelle forme prend-elle ? Y aurait-il un accord consenti sans transparence ?
- La zone de fret et de produits dangereux passe de 1 400 m² à 13 000 m², soit une multiplication par 9 de sa surface : de quels produits dangereux s'agit-il ? Roissy CDG devient-il l'aéroport de stockage des produits dangereux qui survoleront davantage l'agglomération parisienne et tout particulièrement les populations denses et défavorisées de l'Ouest de la Plaine de France ?
- Ces survols sont d'autant plus dangereux et nuisibles qu'ils ont lieu de nuit au-dessus de cités-dortoirs. Comment croire que cette extension permettra la diminution des vols de nuit souhaitée par tous les riverains en attendant l'arrêt des vols de nuit qui remettra Roissy à égalité avec Orly où les vols de nuit sont interdits depuis 1968 ?

L'ADVOCNAR est résolument contre le favoritisme réservé à Fedex et s'interroge : y a-t-il des contreparties consenties à cette rupture d'égalité ?

Roissy CDG concentre déjà 90% du fret aérien en France. La plupart des vols cargos survolent des agglomérations denses la nuit ou tard le soir ou bien tôt le matin. Les populations exposées aux nuisances et aux risques sont aussi très jeunes. Le rôle régulateur de l'Etat serait-il de concentrer à Roissy tout le fret aérien au mépris de la santé des populations survolées ?

Plus d'informations sur : www.advocnar.fr

Pour tout contact : Alain Péri 06 07 73 08 24
 Patric Kruissel 06 08 04 28 25

